



Succession conjoint survivant

Par **BERNARD**, le **21/01/2010** à **13:45**

Bonjour,

Mon père est décédé le 14 mai dernier. Nous avons rempli tous les documents concernant la succession et les avons adressés en recommandés avec AR au centre des impôts.

A présent il nous demande de passer devant un notaire pour les mêmes documents? Es ce obligatoire. Ma mère à des biens immobiliers mais n'a pas de liquidité et cela pose un très gros problèmes pour les éventuels frais.

Merc de votre réponse

Par **fif64**, le **21/01/2010** à **14:02**

Bonjour

S'il y'a un bien immobilier, il faut obligatoirement passer par notaire qui devra établir

- un acte de notoriété
- une attestation de propriété immobilière
- la déclaration fiscale de succession